

# Concours unique de recrutement des infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur Session 2025

---

Rapport présenté par Mme Hodane Maremmo, présidente du jury  
et M David Petit, vice-président du jury

## 1. CONDITIONS D'ACCES :

(Décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat).

✚ Pour être autorisés à se présenter au concours, les candidats doivent remplir, outre les conditions exigées par la réglementation spécifique du concours, les conditions générales d'accès à la fonction publique fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, c'est à dire :

- Soit posséder la nationalité française et :
  - Jouir de leurs droits civiques ;
  - Ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire de mention incompatible avec l'exercice des fonctions ;
  - Se trouver en position régulière au regard du Code du service national ;
  - Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.
- Soit posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique.

*Aucune limite d'âge ne peut être opposée aux candidats.*

✚ Les candidats doivent être titulaires de l'un des titres, certificats, diplômes ou autorisations suivants, permettant d'exercer l'activité d'infirmier :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires, soit d'un titre de formation ou diplôme mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

✚ Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :

- Une copie des titres et diplômes acquis ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

## 2. EPREUVE DU CONCOURS

L'arrêté du 23 octobre 2012 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

- ✚ Pour l'application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 23 octobre 2012 précité, le concours prévu à l'[article 5 du décret du 9 mai 2012 susvisé](#) pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur comprend une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.
- ✚ Pour l'application de l'article 3 du même arrêté, l'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la réponse à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- ✚ Pour l'application de l'article 3 du même arrêté, l'épreuve écrite d'admission consiste en un entretien du candidat avec le jury. Elle débute par un exposé du candidat sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury.
- ✚ Pour l'application de l'article 5 du même arrêté, **à l'issue de l'épreuve écrite d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats admis** et, le cas échéant, une liste complémentaire.

### **Epreuve écrite d'admissibilité : durée 3 heures**

Lors de la session 2025, le sujet était composé de trois questions portant sur une mise en situation d'une action à mener dans un EPLE.

- 1<sup>ère</sup> question : un cas concret présente une situation affectant tout l'EPLE

Le candidat doit expliciter les actions immédiates et postérieures à mettre en œuvre pour pallier une situation qui peut potentiellement affecter un grand nombre d'élèves et de personnels de l'EPLE.

- 2<sup>ème</sup> question : un cas concret met en scène une situation d'accident

Une situation d'accident au sein de l'EPLE est présentée afin de permettre au candidat de montrer sa capacité à prendre en charge une situation d'urgence au sein d'un EPLE.

- 3<sup>ème</sup> question : une situation individuelle est proposée au candidat

La dernière question permet de mesurer la capacité du candidat à écouter et proposer des solutions lors d'un entretien de contrôle.

Le candidat doit mobiliser ses connaissances afin de présenter une réponse synthétique et argumentée répondant aux sous-questions posées.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

### **Epreuve orale d'admission : durée 30 minutes**

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury.

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes maximum portant sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel. L'exposé est suivi d'un échange avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum. La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles. Son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues sont aussi des points qui sont évalués.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

### **3. ORGANISATION DU CONCOURS ET COMPOSITION DU JURY :**

Le concours d'INFENES session 2025 est organisé par le SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours) pour les trois académies franciliennes : Créteil, Paris et Versailles.

Les membres du jury exercent au sein de l'éducation nationale à des postes variés : infirmier(e) conseiller(e) technique, personnel de direction, médecin scolaire, infirmier(e) en EPLE...

La présidence du jury a été assurée par Madame Hodane Maremmo, Principale du collège Henri-Georges Adam à Antony en qualité de présidente et de Monsieur David Petit, Proviseur Adjoint des Annexes du lycée Jean-Baptiste Say Cliniques FSEF Paris 13 et Paris 16 en qualité de vice-président.

#### 4. REMARQUES CONCERNANT L'ÉPREUVE ET STATISTIQUES :

##### L'épreuve écrite :

##### Question 1 :

*Vous exercez dans un collège. Depuis 2 ans, une campagne de vaccination contre les HPV est organisée pour les élèves de 5ème au sein des collèges par le ministère de la santé. Votre chef d'établissement vient de recevoir un courrier du recteur qui précise l'organisation de la campagne en lien avec l'ARS.*

- 1.1 Qu'est-ce qu'un recteur ? Où exerce-t-il et qui est-il vis-à-vis du chef d'établissement ? Que signifie le sigle ARS ?
- 1.2 Définissez les HPV et leurs modes de transmission. De quelles pathologies peuvent-ils être responsables ?
- 1.3 Quel est l'intérêt de vacciner les enfants de cet âge ? Quel est le schéma vaccinal à ce jour ?
- 1.4 Quel est votre rôle dans le cadre de cette campagne ?

##### Question 2 :

*Vous êtes infirmier dans un lycée avec un internat. A 21h30, vous êtes appelé par un assistant d'éducation (AED) car un lycéen ne se sent vraiment pas bien après avoir fumé une cigarette électronique. L'AED est très inquiet car l'élève est allongé, tremble, dit que son cœur bat vite et a du mal à respirer. Ses copains de chambre avouent à l'AED qu'il aurait vapoté une substance appelée PTC.*

- 2.1 Qu'est-ce que le PTC ou Buddha blue ?
- 2.2 Quelles actions immédiates entreprenez-vous ? Signalez-vous cet incident au proviseur ?
- 2.3 Quelles sont les spécificités de votre exercice dans un lycée avec internat ?

##### Question 3 :

*Un nouvel élève de 3ème va bientôt être scolarisé dans l'établissement suite à un déménagement familial. Les parents ont prévenu le principal. Raphaël est porteur d'une pathologie dont les principales complications sont une paraplégie et des besoins de sondages urinaires fréquents. Malgré le fait qu'il soit en fauteuil roulant, Raphaël s'auto-sonde correctement seul. Il est reconnu par la MDPH et bénéficie d'un PPS. Le principal vous informe et dit qu'une ESS se tiendra dès son arrivée.*

- 3.1 Définissez les sigles MDPH, PPS et ESS.
- 3.2 Qu'est-ce que l'école inclusive ? Quelle est la principale loi au titre du handicap ?
- 3.3 Quelles actions faites-vous avant l'arrivée de Raphaël ?
- 3.4 En quoi va consister votre suivi infirmier ?

En préambule, le jury souhaite rappeler que le présent concours vise à recruter des personnels de catégorie A. Les candidats admis sont ceux qui ont su le mieux se conformer à ce niveau d'exigence.

Bien évidemment, une bonne copie est d'abord une copie claire, bien rédigée, bien présentée. Elle respecte les règles de la syntaxe et de l'orthographe ; elle reflète dans sa structure même le raisonnement du candidat.

Les principaux écueils à éviter :

- Les réponses trop courtes, dépourvues de développement et d'argumentation
- La paraphrase et les répétitions inutiles

- Les idées énoncées sans ordre, sans analyse, sans cohérence

Par ailleurs, trop souvent, des erreurs de lecture sont à déplorer. Dans un énoncé, chaque mot compte et induit la réponse attendue. Une lecture imprécise ou précipitée fait courir au candidat le risque d'un hors sujet ou d'un contre-sens.

Plus largement la question de la gestion du temps imparti pour cette épreuve se pose. Nous recommandons au candidat d'utiliser un brouillon pour organiser ses idées avant de rédiger sa réponse. Il prendra également soin de relire sa copie avant de la rendre.

Par-delà ces éléments de forme et de méthode, ce sont des connaissances professionnelles solides, actualisées et précises qui ont permis aux candidats de franchir le seuil de l'admissibilité.

- Le domaine pédiatrique, les spécificités liées à la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent doivent être bien connus
- De même pour les référentiels, qui définissent les compétences à maîtriser, les objectifs et la culture commune à tous les professionnels INF EN
- A contrario, des erreurs grossières (comme la méconnaissance du schéma vaccinal et des modes de transmission du HPV) ou potentiellement dangereuses (comme la mise en PLS d'un élève présentant des difficultés respiratoires) sont réhivitoires.

Ce savoir médical doit se doubler d'une bonne connaissance des spécificités du métier d'Infirmier EN. Quelles sont ses missions ? Quelle est sa place au sein de la communauté éducative et dans la chaîne hiérarchique?

Les meilleures copies se sont distinguées en plaçant l'infirmier EN:

- au sein d'une équipe pluri-catégorielle
- sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, dont il est le conseiller technique en matière de santé et de prévention
- en lien aussi avec les parents, pour faire vivre les principes de coéducation et d'école inclusive.

### L'épreuve orale :

L'épreuve orale permet au candidat de montrer sa motivation, ses qualités professionnelles et sa capacité à se projeter dans son futur métier en échangeant avec les membres du jury.

Les dix minutes de présentation doivent être strictement respectées.

Les candidats doivent faire montre d'une certaine aisance à l'oral, qui sera le résultat d'une préparation sérieuse. L'improvisation décousue et hésitante est à bannir. Le candidat ne sous-estimera pas non plus l'importance de se présenter comme il convient devant les membres du jury, avec clarté et correction. La posture physique, la tenue vestimentaire, le ton de voix et le registre de langue choisis doivent correspondre à une situation d'oral de concours.

On évitera par exemple :

- le phrasé monocorde, à peine audible ou exagérément rapide
- la récitation mécanique d'un exposé appris par cœur, dépourvue de tout naturel
- à l'inverse une présentation du parcours personnel sans plan véritable, hésitante, décousue ou répétitive

- les expressions trop familières ou les « tics de langage »

L'échange avec le jury doit permettre au candidat de mettre en avant ses compétences et sa capacité à les transposer dans la fonction qu'il brigue.

Des connaissances solides du métier et de l'institution seront toujours valorisées. Il n'est pas question de faire un sans-faute mais de faire preuve d'écoute, de vivacité et de bon sens. Le jury est bienveillant et orientera l'entretien pour permettre au candidat de se mettre en valeur. Il ne cherche pas un « type de candidat » préconçu et appréciera l'originalité d'un parcours, d'une personnalité s'ils sont mis au service d'un projet professionnel cohérent.

## Conseils

Les missions et les conditions de travail de l'infirmier EN doivent être connues. Elles diffèrent de celles d'un infirmier en milieu hospitalier ou en libéral. Elles ne se limitent pas à la seule gestion des urgences et des accidents. Elles impliquent aussi un rôle de conseil auprès du chef d'établissement et de ses instances dans les domaines de la prévention et de l'éducation à la santé, ainsi que des missions pédagogiques souvent méconnues. En conclusion, le recrutement par concours tend à sélectionner des professionnels accomplis qui sauront soigner mais également éduquer et œuvrer pour améliorer la santé des élèves ou étudiants, autrement dit allier le curatif et le préventif.

NB : certains candidats occupent déjà un poste de contractuel. Cela représente un indéniable atout, mais ne les dispense pas de préparer le concours avec rigueur. Le jury attend d'eux qu'ils ne limitent pas leur vision du métier à leurs conditions d'exercice actuelles et qu'ils démontrent leur capacité à se projeter dans une autre configuration.

Pour tous les candidats, quelle que soit leur expérience, il est vivement recommandé de prendre conseil auprès de plusieurs professionnels en exercice. L'idéal serait de pouvoir effectuer au moins une période d'observation avec l'un d'eux sur le terrain de manière à prendre la pleine mesure de la réalité du métier. Commencer à établir dès à présent un réseau professionnel qui pourra être mobilisé en cas de question ou de problème tout au long d'une future carrière peut être une bonne idée.

Enfin, passer un concours avec succès, c'est savoir surmonter son stress. La maîtrise du temps et de ses émotions, la confiance en soi et en ses chances de réussite sont le fruit d'un entraînement régulier qu'il ne faut pas négliger. On mesure aussi la qualité d'une posture professionnelle en considérant la capacité d'un candidat à répondre posément et sereinement aux questions, à élargir sa réflexion jusqu'à envisager tous les éléments de réponse.

Au-delà du concours en lui-même, ses qualités seront utiles pour satisfaire e aux exigences d'un métier où les enjeux et les responsabilités qui en découlent peuvent créer des situations de forte tension.

## Les statistiques par académie

### Académie de Créteil :

<b>ACADEMIE DE CRETEIL</b>	<b>Session 2018</b>	<b>Session 2019</b>	<b>Session 2020</b>	<b>Session 2021</b>	<b>Session 2024</b>	<b>Session 2025</b>
Inscrits	157	190	143	126	92	92
Présents	84	105	78	63	49	47
Nombre d'absents	73	85	47	63	43	45
Taux d'absentéisme	46%	45%	33%	50%	47%	49%
Nombre de postes offerts	40	28	22	30	50	49
<b>EPREUVES D'ADMISSIBILITE</b>						
Moyenne épreuve admissibilité	10,02	10,74	11,37	9,99		9,37
Seuil admissibilité (sur 20)	8,50	10,00	13,05			9
Nombre de candidats admissibles	59	61	22		38	26
<b>EPREUVE D'ADMISSION</b>						
Nombre d'absents à l'épreuve d'admission	1	5				1
Moyenne épreuve d'admission	12,18	12,47		13,43		13,09
Seuil admission (sur 20)	11,50	13,17		12,07		10,33
Nombre de candidats inscrits sur Liste Complémentaire	0	5				0
Seuil admission Liste Complémentaire (sur 20)		12,42				

**Académie de Paris :**

<b>ACADEMIE DE PARIS</b>	<b>Session 2018</b>	<b>Session 2019</b>	<b>Session 2020</b>	<b>Session 2021</b>	<b>Session 2024</b>	<b>Session 2025</b>
Inscrits	97	92	70	73	54	57
Présents	41	40	22	35	20	24
Nombre d'absents	56	52	42	38	34	33
Taux d'absentéisme	58%	57%	60%	52%	63%	58%
Nombre de postes offerts	9	14	14	17	25	26
<b>EPREUVES D'ADMISSIBILITE</b>						
Moyenne épreuve admissibilité	10,01	10,69	12,60	9,24		9,5
Seuil admissibilité (sur 20)	9,50	8,25	11,54			9
Nombre de candidats admissibles	25	28	14			12
<b>EPREUVE D'ADMISSION</b>						
Nombre d'absents à l'épreuve d'admission	0	0				0
Moyenne épreuve d'admission	12,02	14,41		15,41		14,98
Seuil admission (sur 20)	15,17	14,83		12,30		12,58
Nombre de candidats inscrits sur Liste Complémentaire	4	4				0
Seuil admission Liste Complémentaire (sur 20)	12,17	13,17				

**Académie de Versailles :**

<b>ACADEMIE DE VERSAILLES</b>	<b>Session 2018</b>	<b>Session 2019</b>	<b>Session 2020</b>	<b>Session 2021</b>	<b>Session 2024</b>	<b>Session 2025</b>
Inscrits	206	194	186	176	144	129
Présents	130	129	106	106	93	75
Nombre d'absents	76	65	63	70	51	54
Taux d'absentéisme	37%	34%	34%	40%	35%	42%
Nombre de postes offerts	37	54	35	35	60	47
<b>EPREUVES D'ADMISSIBILITE</b>						
Moyenne épreuve admissibilité	10,68	11,51	10,96	9,16		9,54
Seuil admissibilité (sur 20)	9,75	10,00	12,34			9
Nombre de candidats admissibles	79	84	35		75	43
<b>EPREUVE D'ADMISSION</b>						
Nombre d'absents à l'épreuve d'admission	4	1				1
Moyenne épreuve d'admission	14,73	14,40		13,46		13,07
Seuil admission (sur 20)	14,66	15,08		12,00		10
Nombre de candidats inscrits sur Liste Complémentaire	8	0				0
Seuil admission Liste Complémentaire (sur 20)	13,83					